



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2023

Délibération n°11

Création de poste de responsable de la recherche et des études

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de l'ESAA.

L'HCERES a transmis son évaluation sur la politique de recherche en janvier 2023 : **La politique de formation à et par la recherche devrait être redynamisée :**

La politique de formation à et par la recherche a disparu à partir de 2018. Ce qui subsiste de l'initiation à la recherche en 1er cycle et de l'adossement en 2^e cycle se résume à des séminaires et à l'adossement au laboratoire Ingénierie de Restauration des Patrimoines Naturel et Culturel (IRPNC) de l'université d'Avignon dont fait partie l'une des enseignante docteure. Depuis 2018, cet enseignement porte principalement sur des analyses de matériaux pour les étudiant·es du DNSEP de la mention conservation-restauration.

Un partenaire international est mentionné : l'université internationale de Shenyang en Chine; mais avec laquelle l'école a cessé ses relations depuis la pandémie de la Covid-19, et dont le partenariat signé initialement pour la période 21-25 (deux manifestations artistiques par an à Avignon et en Chine et une publication annuelle mettant en perspectives les recherches conjointes et les réalisations) a peu produit d'effets sur la recherche au sein de l'école.

Le recrutement d'enseignant·es chercheur·euse·s externes qui participent ponctuellement à l'enseignement en 1er et 2^e cycles permet de maintenir un enseignement d'initiation aux méthodologies de la recherche. Toutefois les enseignant·es ne disposent pas de temps suffisant pour encadrer davantage les étudiant·es dans de réelles problématiques de recherche. Un véritable adossement à la recherche reste donc à construire avec des partenaires adéquats, compte tenu des perspectives de formation en 2^e cycle dans les deux diplômes.

Des séminaires d'initiation à la recherche ont été mis en place dès le 1er cycle et un encadrement spécifique pour le mémoire de second cycle a été créé. Le comité encourage l'école à développer et à enrichir ces mesures, qui restent encore timides, au cours des années à venir.

Avec la nouvelle direction, des partenariats évoqués précédemment ont été progressivement réactivés, notamment avec Le Festival d'Avignon, la collection Lambert, le FRAC, le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP), le réseau École(s)du Sud et l'université d'Avignon. Ils sont susceptibles d'enrichir l'adossement des formations de l'école à la recherche.

L'HCERES recommande de veiller à entretenir et à développer ces partenariats de sorte qu'ils permettent de formaliser des axes de recherche constituant un environnement propice au développement de ses formations.

Comme suite à la fin de contrat du responsable pédagogique, il a été réfléchi une nouvelle organisation permettant de mettre en œuvre les préconisations de l'HCERES et de redynamiser les dispositifs de recherche de l'ESAA.

Comme suite aux travaux du projet d'établissement et aux échanges avec le Conseil scientifique et pédagogique en date du 22 mars 2023, **il est donc proposé de créer un poste de responsable de la recherche et des études. Ce cadre A dispose d'un niveau d'études de doctorat et sera recruté pour le 1^{er} septembre 2023.**

Le/la responsable de la recherche et des études, recruté·e à temps complet (35 ou 39 heures/semaine) sera pilote en matière de recherches à l'ESAA et mettra en œuvre le projet pédagogique, scientifique et artistique de l'établissement en vue de son rayonnement national et international sur les pans très opérationnels en bonne coordination avec l'équipe administrative et technique.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- L332-8 4° Pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de trois années suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création, pour tous les emplois ;
- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- L332-8 6° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies ci-dessus.

Le Conseil d'administration, en date du 12 mai 2023 après en avoir échangé décide le recrutement d'un·e responsable de la recherche et des études à compter du 1^{er} septembre 2023 ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Membres	
Nombre de participants	14
Nombre de votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

